

**RÉDACTION**  
**ADMINISTRATION**  
**BUREAU DES ABONNEMENTS**  
 Imprimerie Suisse Catholique  
 Fribourg (Suisse)

**ABONNEMENTS**

Année	6 mois	3 mois	1 mois
Suisse	Fr. 3.50	2.00	1.00
Etranger	4.00	2.50	1.50

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir les prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 50 centimes.

Exemplaire de chaque postal 12c 50

# LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

**ANNONCES**  
 Publications  
 S.A. SUISSE DE PUBLICITÉ  
 Rue St-Martin  
 Fribourg

**PRIX DES ANNONCES**

Colonne 1 (10 caractères)	10 cent.	10 lignes
Colonne 2 (12 caractères)	12 cent.	10 lignes
Colonne 3 (14 caractères)	14 cent.	10 lignes
Colonne 4 (16 caractères)	16 cent.	10 lignes

## Nouvelles du jour

**Les contre-propositions allemandes ne sont pas traitées par le dédain. Une protestation de M. de Brockdorff concernant la république rhénane.**

La Tribune de New-York dit savoir que les Alliés sont en train de débattre les concessions à faire aux Allemands. M. Wilson penche, comme toujours, pour un accommodement; M. Clémenceau est moins conciliant; M. Lloyd George serait impressionné par ces critiques que les libéraux et les radicaux anglais font du traité de paix et inclineraient aux adoucissements.

Le correspondant parisien du Daily Mail de Londres affirme que les Alliés procèdent à une révision méthodique du traité et présentent à nouveau chacune de ses clauses et chacune des contre-propositions de Berlin.

La campagne électorale est ouverte en Italie en vue de la grande consultation populaire qui aura lieu en automne.

Le nouveau parti populaire italien, qui groupe les catholiques, fait preuve d'une activité extraordinaire. La franc-maçonnerie en est inquiète. Le grand-maître Nathan envoie à ses vénérables frères circulaire sur circulaire. La dernière, dont l'Italia de Milan a réussi à se procurer un exemplaire, dénonce le danger que court bien des députés francs-maçons par le fait que les catholiques présenteront en beaucoup d'endroits leurs propres candidats. Nathan attire encore l'attention des francs-maçons sur la réunion qu'ont dernièrement tenue, sous la présidence du prince Colonna, syndic de Rome, les représentants des partis libéraux et conservateurs. Le grand-maître de la Loge a peur de ce qu'il appelle le « bloc modéré », lequel finirait peut-être par s'entendre avec les catholiques.

Contre les ennemis de droite et du centre, contre les forces « cléricales-modérées », il faut, absolument, dit-il, refaire le « bloc démocratique » et grouper en une « phalange serrée » tous les partis de gauche, radicaux-démocrates socialistes réformistes et républicains. C'est là, ajoute Nathan, le mandat impératif et clair de la franc-maçonnerie « votée à la lutte contre la réaction ».

On prétend que Nathan aura quelque peine à refaire l'union parmi les francs-maçons, que la guerre a profondément divisés. Les uns, en effet, se sont gravement compromis, aux yeux de la nation, en sacrifiant les revendications nationales de l'Italie sur l'Adriatique en faveur des Yougo-Slaves ou plutôt des Serbes, que le Grand Orient de France a soutenus de toutes ses forces au congrès maçonnique de Paris, après lequel le grand-maître italien Ferrari a dû donner sa démission.

ressources est absorbée par le personnel et qu'il reste trop peu pour l'entretien de la ville. « En résumé, a dit le prince Colonna, la fonction du syndic de Rome n'est plus que de payer des fonctionnaires, et cette humble charge ne convenait pas à mon tempérament. C'est là une des principales raisons de ma démission; j'ai été assez longtemps à mon poste de bataille au dévouement même de mes affaires personnelles, de mon indépendance, de mes intérêts de famille; y rester plus longtemps aurait été une abnégation dépeçée en pure perte. »

### L'AFFAIRE WILDBOLZ

Nous avons reçu du secrétariat central de la Ligue suisse pour les réformes de l'après-guerre la lettre suivante :

Lausanne, 4 juin 1919.  
 Chemin Vinet, 23.

Monsieur,

Etant donné les bruits divers qui circulent au sujet de la démission du colonel Wildbolz et de son fils, nous croyons que c'est dans l'intérêt général de publier la mise au point émise et nous pensons que votre journal sera heureux de pouvoir contribuer à éclairer l'opinion publique.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

A. Carrard.

La « mise au point » annoncée avait le tenor suivant :

« Les articles qui ont paru ces derniers temps dans la presse concernant le colonel commandant de corps d'armée Wildbolz ainsi que son fils Georges démentent, une mise au point. La Ligue suisse pour les réformes de l'après-guerre suit avec plaisir cette occasion pour communiquer au peuple suisse les faits tels qu'ils se sont passés, afin qu'il puisse juger. »

« Le colonel Wildbolz et son fils Georges sont des collaborateurs permanents de la Ligue. »

« M. le conseiller national Rikli, président de la Ligue, ainsi que M. Carrard, du secrétariat central, ont été reçus hier soir par M. le conseiller fédéral Decoppet. Ils se sont entretenus ensemble du cas du premier lieutenant Georges Wildbolz qui avait été entendu auparavant par le Département militaire fédéral. »

« M. le conseiller fédéral Decoppet, après avoir été informé en détail par l'enquête administrative qu'il avait ordonnée des faits tels qu'ils se sont passés, s'est déclaré absolument d'accord avec le point de vue des deux autres messieurs précités pour déclarer que le premier lieutenant Wildbolz n'avait en aucune façon violé ses devoirs de soldat. »

« M. le colonel commandant de corps d'armée Wildbolz, d'autre part, a déclaré que son fils n'avait pas commis d'abus de confiance envers lui. »

« Si la Ligue suisse pour les réformes de l'après-guerre n'a pas publié plus tôt ces faits, c'est qu'elle jugeait qu'il était autrement plus utile dans l'intérêt du peuple suisse de se livrer entièrement à un travail régénérateur positif, plutôt que de s'occuper d'incidents qui appartiennent au passé. »

« M. Georges Wildbolz a offert sa démission de secrétaire de la Ligue dès qu'il eut connaissance que l'opinion publique s'occupait de son cas. Il mit la direction au courant de ce qui s'était passé. Cette dernière a refusé d'accepter sa démission, car elle approuve la façon de faire de son collaborateur. »

« La question fut soumise au comité directeur de la Ligue, qui, après en avoir pris connaissance, a ratifié le point de vue de son président. »

« Le comité se compose de : M<sup>rs</sup> Eva Bossi (Pazzolo); D<sup>r</sup> Cathomas-Ilanz; Maria Fierz (Zurich); de Rougemont-de Perrot (Neuchâtel); et de MM. Heer (Bellikon); Barth (Bâle); Baumann (Lucerne); Bettelini (Lugano); Bohren (Lucerne); Clément (Fribourg); Cornaz (Payerne); Dürr (Berne); Eugène Grossmann (Zurich); René Guisoux (Lausanne); Klotli (Zurich); Laur (Brouage); Naine (Prévêres); Porchet (Lausanne); Röber (Küssnacht); William Rappard (Valavran); Auguste Roussy (Tour-de-Pèize); colonel divisionnaire Sonderregger, Stürin (Aarau); colonel Vuilleumier (Lausanne); Wolfer (Winterthour); Schmettler (Porrentruy). »

« Le fait que les personnes ci-dessus indiquées n'ont pas accepté la démission de Georges Wildbolz, secrétaire de la Ligue, constitue une garantie qu'aucun acte déloyal ne peut être mis à la charge des personnalités visées. »

fin du passage correspondant au quatrième alinéa du texte français. Comme on l'a vu, cet alinéa dit que M. le conseiller fédéral Decoppet, après avoir entendu MM. Rikli et Carrard, avait reconnu que le « 1<sup>er</sup> lieutenant Wildbolz n'avait en aucune façon violé ses devoirs de soldat ». Or, dans le texte allemand, il est ajouté : « et de citoyen ». (Es wurde einstimmig festgestellt dass Herr Oberleutnant Georg Wildbolz in keiner Weise seine Pflichten als Soldat und Bürger verletzt habe.)

Pourquoi le secrétariat de la Ligue réformiste a-t-il supprimé dans le texte français les mots « et de citoyen » ? Ce ne peut avoir été une omission irréfléchie, car ces trois mots ont trop de portée. N'est-ce pas justement à cause de leur portée qu'on les a retranchés ? Ne s'est-on pas rendu compte, en y réfléchissant, que c'était une énormité de soutenir que M. Wildbolz fils restait irréprochable comme citoyen, après avoir révélé un document confidentiel de l'autorité militaire, pour servir de justification à ceux qui avaient tenté le coup révolutionnaire de novembre ? Car on se souvient que le rapport du général sur les menées subversives de Zurich a été déloyalement exploité en faveur des hommes du comité d'Olten, et qu'on s'en est servi pour accuser le général d'avoir voulu provoquer l'effusion du sang.

M. Wildbolz fils est socialiste; il trouve que MM. Grimm, Platten et consorts ont raison; sa partialité en leur faveur lui a oblitéré la conscience et l'a entraîné à abuser de la connaissance qu'il avait d'un document qui ne lui était point destiné; il peut s'imaginer que sa foi socialiste légitime cet acte. Mais il n'est pas permis au secrétaire de la Ligue pour les réformes d'après-guerre de déclarer, au nom de celle-ci, que M. Georges Wildbolz est irréprochable. Cela ne lui est pas permis, parce qu'il y a dans les rangs de la Ligue des personnes qui ont là-dessus un avis diamétralement opposé au sentiment que peut avoir M. Wildbolz fils; cela ne lui est pas permis, parce que l'immense majorité de notre peuple estime que les fils Wildbolz a manqué à la Suisse.

Le secrétariat dit que les membres du comité, consentis, ont approuvé la justification qu'il présente en faveur de son fils Wildbolz. Nous avons sujet de douter que les membres du comité, s'ils ont été présents, aient été clairement mis au fait et se soient prononcés en connaissance de cause.

Voici, au reste, les communications qui nous parviennent encore sur cette affaire et qui font justice de la malencontreuse manifestation du secrétaire de la Ligue en faveur de M. Wildbolz fils.

### Déclaration de M. Decoppet

Berne, le 5 juin 1919.

Monsieur le conseiller national Rikli,

Berne.

Monsieur le conseiller national,

Je lis avec très grande surprise dans les journaux de ce matin un communiqué qui émane de votre comité de la « Ligue pour les réformes de l'après-guerre » et dans lequel, à propos de l'entretien que j'ai eu à mon Département avec vous-même et M. Carrard, on constate que : « Es wurde übereinstimmend festgestellt, dass Herr Oberleutnant Georg Wildbolz in keiner Weise seine Pflichten als Soldat und Bürger verletzt habe. Herr Oberst Wildbolz hatte schon vorher die Erklärung abgegeben, dass keinerlei Vertrauensmissbrauch von seinen Söhnen ihm gegenüber vorliegt. »

Il y a là une grave inexactitude que je dois relever sans tarder.

Je vous ai déclaré, en effet, que les renseignements recueillis par mon Département sur les circonstances dans lesquelles le 1<sup>er</sup> lieutenant Wildbolz avait connu, puis communiqué à son père, M. le colonel commandant de corps Wildbolz, permettaient de constater que ce jeune officier n'avait point abusé de sa situation comme tel et échappait à toute sanction de ma part.

Mais je ne l'ai point excusé comme particulier, ni comme citoyen.

Vous me demandiez de rectifier un article paru dans la Liberté de Fribourg et me soumettiez à ce sujet un projet de lettre dans laquelle vous disiez que le 1<sup>er</sup> lieutenant Wildbolz n'avait pas commis d'abus de confiance à l'égard de son père.

J'ai refusé pour divers motifs et entre autres parce que cette dernière affirmation était contraire à mon sentiment. Je vous ai dit que, s'il n'avait pas commis de faute en tant qu'officier, on pouvait lui reprocher d'avoir abusé de la confiance de son père. Et, pour mieux fixer vos souvenirs, faut-il vous rappeler que j'ai ajouté ceci : « Si mon fils, que je sût son âge, avait agi à mon égard ainsi que le 1<sup>er</sup> lieutenant Wildbolz l'a fait envers son père, »

Il fut établi d'un commun accord que M. le premier lieutenant Georges Wildbolz n'avait violé en rien ses devoirs de soldat et de citoyen. M. le colonel Wildbolz avait déclaré précédemment déjà qu'il ne pouvait être question en aucune façon d'un abus de confiance de son fils à son égard.

j'aurais commencé par le prendre par les oreilles ?

Enfin, bien que vous m'avez offert de retrancher de la lettre qui aurait dû être adressée à la Liberté, l'affirmation que le 1<sup>er</sup> lieutenant Wildbolz n'avait pas commis d'abus de confiance à l'égard de son père, je n'ai point consenti à entrer dans vos désirs et vous ai dit que le Département exposerait l'affaire objectivement dans un communiqué officiel après que le Conseil fédéral aurait été renseigné.

Vous comprendrez l'étonnement que m'a causé l'inexactitude du communiqué que vous publiez en ce qui concerne notre conversation et la nécessité dans laquelle je suis de le rectifier de suite.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller national, les assurances de ma considération très distinguée.

Le Chef du Département militaire suisse :  
 Camille Decoppet.

### Un désaveu de M. Rikli

président de la Ligue

M. le conseiller national Rikli prie l'Agence télégraphique suisse d'annoncer qu'il n'a rien à faire avec le communiqué du secrétariat de la Ligue pour les réformes d'après-guerre de Lausanne et que la direction de cette Ligue prendra encore publiquement position dans toute cette affaire.

### Qu'est-ce que la Ligue

pour les réformes d'après-guerre ?

Tout le monde s'est posé cette question. Le National suisse de La Chaux-de-Fonds y répond en ces termes :

« Sans doute, aura-t-elle été une surprise pour beaucoup d'apprendre l'existence même de cette « Ligue suisse pour les réformes de l'après-guerre », à la disposition de laquelle le colonel démissionnaire s'est mis comme collaborateur permanent. Profondément suisse, largement nationale, la Ligue nouvelle, aujourd'hui parfaitement constituée déjà, se propose de réunir sous sa bannière toutes les forces vives à la fois de conservation nationale et de progrès politique, économique et social. Ce serait donc une grave erreur que de lui attribuer d'importance quelle intention d'opposition envers le gouvernement. Les hommes sincères qui en sont les initiateurs, tels le D<sup>r</sup> Rikli, de Lengenthal, et le D<sup>r</sup> Horber, secrétaire permanent, dont le bureau est installé déjà à Lausanne même, Chemin Vinet, 13, ont le désir de grouper, en vue des tâches prochaines, tous les hommes de bonne volonté, de toutes professions, régions, langues et partis, intellectuels, industriels, agriculteurs, Suisses romands, allemands ou tessinois, conservateurs, radicaux et socialistes. Une grande commission de 300 membres est constituée déjà avec comité directeur de 25 personnes. »

### Le roi Alphonse XIII

consacre l'Espagne au Sacré Cœur

A la veille des élections, on a inauguré, à la Colline des Anges, près de Madrid, un monument au Sacré Cœur de Jésus, construit à l'aide d'une souscription populaire organisée par un comité de dames de l'aristocratie. La première pierre fut posée en 1916.

C'est le roi lui-même, entouré de la famille royale, du conseil des ministres, du nonce du Pape, du cardinal-primat, de 22 évêques, de grands d'Espagne, de généraux et de délégations de toutes les classes sociales espagnoles, qui a lu devant l'autel de la patrie l'acte de consécration de l'Espagne au Sacré Cœur, où se trouve cette phrase : « Merci, Seigneur, de nous avoir épargné, dans votre miséricorde, la calamité générale de la guerre qui e répandu le sang de tant de peuples. Continuez envers nous l'œuvre de votre Providence. »

Beaucoup de balcons étaient ornés de tapisseries et de draperies et ont été illuminés.

Le Diario Universal, organe du comte de Romanones, dans un article où il affirme sa foi catholique, proteste contre la lecture faite par le roi de l'acte de consécration :

« Ce fait, dit-il, n'aurait aucune importance, si l'acte de consécration avait été lu par un évêque ou par quelque haut prélat. Dans la bouche du roi, cette profession de foi revêt une importance considérable. Elle constitue, en effet, aux yeux de beaucoup, comme un défi jeté au libéralisme espagnol. C'est pourquoi, nous qui sommes des monarchistes sincères et des amis de la religion, mais qui sommes ennemis d'une religion convertie en arme politique, nous déplorons amèrement cette manifestation. »

Le Diario en sera pour ses frais de protestation.

**THOUNE**  
 1919  
 Jeux d'amusement.  
 LA DIRECTION.

**che des ouvriers**  
 de la tourbe malade. Bons salaires.

**ssant pour Messieurs**  
 S mécaniques à tous prix.  
 de rechange par paquets  
 5 lames.  
 S simples.  
 pour la barbe, toutes les marques.  
 cravates-Cols-Breteltes

**ARKINDEN, coiffeur**  
 Téléphone 28.  
 place Saint-Nicolas, 71

**ABRIQUE**  
 ments mécaniques  
 erait encore plusieurs

**rs et ouvrières**  
 unes sans lentes et habiles. Places  
 ribées.

**C. Dinkelert et C<sup>o</sup>, MORAT.**

**ctification**  
 Les vaincus de la grande guerre sont  
 écetés par les conditions qu'on leur im-  
 pose : c'est généralement le sort des vaincus.  
 Mais ceux qui ont gagné la guerre sont eux-  
 mêmes mécontents de la paix qu'ils viennent  
 de dicter.

En France, cette mauvaise humeur vient  
 en partie de ce que le pays ne recevra immé-  
 diatement aucun argent sonnant pour réfaire  
 les dommages qu'il a subis, et qu'il ne sera  
 payé, cette année-ci, qu'en nature, bateaux,  
 machines, animaux, produits divers, comme  
 les mines de la Sarre, qui arriveront en dé-  
 duction de la dette allemande. Mais ce qui  
 inquiète les Français, c'est qu'ils pourraient  
 se retrouver, un jour, en présence d'une Alle-  
 magne aussi forte qu'aujourd'hui, et c'est à  
 propos de cette crainte que le judicieux chro-  
 niqueur du Correspondant fait aux négocia-  
 teurs de la paix le reproche d'avoir forgé in-  
 consciemment les liens capables de mainte-  
 nir l'Allemagne solidaire. Ils ont travaillé à  
 renverser les petites monarchies qui auraient  
 naturellement tendu à des Etats séparatistes ;  
 ils ont fait ravitailler l'Allemagne en bloc au  
 lieu de ne la ravitailler que par Etats dis-  
 tincts ; ils ont fixé l'armée globale de l'Alle-  
 magne au lieu d'accorder davantage à la  
 Bavière et aux autres Etats du sud, et propor-  
 tionnellement moins à la Prusse ; ils ont  
 déterminé les mêmes charges pour les Alle-  
 mands de toutes les parties de l'empire au  
 lieu de témoigner aux uns quelque indul-  
 gence ; en un mot, il n'ont pas su diviser  
 pour régner.

Tandis qu'ils maintenaient l'unité de  
 l'Allemagne qu'ils avaient intérêt à détruire,  
 ils disloquaient l'Autriche, dont la conserva-  
 tion leur aurait profité.

Aujourd'hui, à Paris, il règne d'autres  
 sentiments. On y fait des vœux — bien tar-  
 difs — pour la reconstitution de l'Autriche,  
 et on y travaille à une dislocation de l'Alle-  
 magne en donnant l'ordre au chef de l'occu-  
 pation française sur le Rhin de favoriser  
 l'établissement de la république rhénane.

M. de Brockdorff-Rantzau vient d'envoyer  
 à ce sujet une protestation à M. Clémenceau.  
 Il dit que cette manière d'agir des autorités  
 militaires est de nature à troubler les négocia-  
 tions de la paix. Il ajoute que le succès de  
 ces agissements amoindrirait les garanties  
 qui doivent résulter de l'exécution des con-  
 ditions de paix. En d'autres termes, il dit à  
 M. Clémenceau : « Si vous diminuez terri-  
 torialement l'Allemagne, vous diminuez les  
 chances que vous avez d'être payés par elle. »

A cela, il y a une réponse : c'est que l'En-  
 tente peut procéder à une nouvelle réparti-  
 tion des charges.

Le ministre des affaires étrangères alle-  
 mand n'a fait valoir que des raisons qui pou-  
 vaient toucher les intérêts de l'adversaire.  
 En réalité, le gouvernement de Berlin est  
 surtout irrité qu'on vienne se mêler des af-  
 faires intérieures de l'Allemagne; mais les  
 Allemands, qui se sont si activement mêlés  
 de favoriser le séparatisme des Flamands,  
 sentent qu'on est empêché parfois de faire  
 valoir ses meilleurs arguments.

Quant aux dispositions des populations  
 rhénanes, M. Maurice Barrès, qui s'est rendu  
 sur les bords du Rhin, assure que ces popu-  
 lations n'ont pas participé au mouvement  
 de protestation organisé par les autorités  
 allemandes.

— après la presse allemande, la procla-

### Au Conseil national

Berne, 5 juin.

Aujourd'hui, jeudi, le Conseil national a commencé l'examen de l'importante loi abrogeant les dispositions de la législation sur les fabriques se rapportant à la durée du travail et les remplaçant par le principe de la semaine de quarante-huit heures.

Les rapporteurs, MM. Wild et Graber, ont constaté que la commission est unanime à recommander l'entrée en matière. La semaine de quarante-huit heures ne peut être envisagée du point de vue purement matériel; la réduction de la durée du travail est encore une revendication d'ordre moral: il s'agit d'établir une juste proportion entre la durée du travail et celle des loisirs auxquels a droit l'ouvrier pour se récréer et s'instruire. Le principe de la semaine de quarante-huit heures demande aussi à être appliqué avec prudence, suivant les conditions de l'industrie; l'extension de ce principe aux arts et métiers sera réglée par une loi spéciale.

M. Greulich, au nom des socialistes; M. de Streng, au nom des catholiques, et M. Forrer, pour le groupe radical, se sont associés aux rapporteurs, pour recommander la prise en considération du projet. Le chef du groupe catholique a rappelé le rôle décisif que la Droite a joué pour sauver la première loi sur les fabriques, en 1877, contre l'opposition tenace des partisans du libéralisme économique. Fidèle à ses principes, le parti catholique a collaboré activement depuis lors à toute la législation sociale, jusqu'à la révision de la loi sur les fabriques, en 1914. La journée de dix heures, arrêtée alors, paraissait un progrès considérable; mais les temps ont marché si vite que, aujourd'hui, après la révolution économique qui a suivi la guerre mondiale, chacun se rallie à l'idée de la semaine de quarante-huit heures.

Le groupe catholique croit pourtant qu'il n'est guère possible d'appliquer cette réforme aux arts et métiers autrement que par une loi spéciale, laquelle doit être déposée le plus tôt possible, en tenant compte de la situation des divers métiers. L'agriculture reste hors de cause. Parlant pour les industriels, M. Szyz (Zurich) a formulé quelques réserves, mais a adhéré tout de même à la réforme.

De leur côté, trois représentants de l'agriculture: MM. Bopp, Freiburghaus et Zingg, sans s'y opposer formellement, ont fait part de leurs craintes au sujet des effets d'une réduction si forte de la durée du travail pour les ouvriers industriels. La crise de la main-d'œuvre à la campagne en sera de prime abord renforcée; les paysans devront payer des salaires beaucoup plus élevés à leur personnel; une hausse des prix des produits agricoles en sera la conséquence.

M. le conseiller fédéral Schulthess a cherché à calmer ces appréhensions. La loi en discussion n'a pas été arrachée par des menaces au Conseil fédéral. Elle est le résultat d'une transformation progressive et profonde de la situation du monde ouvrier. D'ailleurs, il n'y a rien de nouveau sous le soleil: le roi Philippe II d'Espagne a décrété, au XVI<sup>ème</sup> siècle déjà, pour les mines, le travail de six heures que les mineurs du XX<sup>ème</sup> siècle tentent de reconquérir. La grande objection de la concurrence internationale est écartée du fait que la semaine de quarante-huit heures est introduite dans tous les pays. L'autre grave difficulté, le renchérissement des produits fabriqués, peut être combattue par l'organisation toujours plus rationnelle du travail et par les progrès techniques.

MM. Greulich, Studer et Weber, ayant parlé de l'octroi de la journée de huit heures pour le personnel des entreprises de transport, M. le conseiller fédéral Haab a annoncé que ce vœu sera réalisé par une loi pour l'automne. Il s'agit, en effet, d'une réorganisation compliquée des services, le trafic ne devant pas chômer pour autant. M. Haab a ajouté que, pratiquement, la journée de huit heures serait introduite avant l'automne déjà, pour le personnel des chemins de fer, des postes, etc.

D'autre part, on peut exprimer des doutes sur l'emploi que maints ouvriers feront de leur temps libre. Ce temps ne servira-t-il pas à l'agitation politique, et les ouvriers ne présenteront-ils pas sous peu de nouvelles revendications, comme cela se voit en Allemagne?

Interrompus à midi, les débats sont repris à quatre heures. M. Witz, le député grut'een, ayant d'ores et déjà demandé pour plus tard la semaine de quarante-quatre heures, M. Sulzer, le grand industriel de Winterthur, s'est élevé avec indignation contre cette surenchère électorale. Malheureusement, M. Sulzer a montré dans ce domaine un mauvais exemple: n'a-t-il pas embelli le pas à M. Rothenberger, pour la fameuse initiative?

M. Grospreire, socialiste, a plaidé la réduction de la journée ne diminuant point le rendement du travail. M. Duby n'est pas satisfait des déclarations de M. Haab, qui lui paraissent trop vagues, de personnel des entreprises de transport demandant la journée de 8 heures dès juillet.

Le passage à la discussion des articles est voté sans opposition. MM. Wild et Graber rapportent sur le détail des articles 40 à 64 de la loi sur les fabriques.

L'article 40, qui introduit la semaine normale de 48 heures, un amendement de M. Jean Sigg interdisant toute réduction de salaire du fait de la réduction de la durée du travail est renvoyé à la commission.

Schulthess déclare « toute platonique » et qui est maintenue par 76 voix contre dix.

L'article 49, la majorité de la commission propose l'admission de la semaine de 55 heures, passagèrement, notamment dans les industries saisonnières, si l'abondance extraordinaire de travail l'exige et lorsque le cas a été prévu par une convention entre patrons et ouvriers. Cette exception est encore combattue par les socialistes, mais elle est ratifiée par 58 voix contre 9.

L'article 53 règle l'autorisation permanente de travailler la nuit et le dimanche. M. Moser (Berne) plaide en faveur d'un amendement prévoyant l'autorisation de travailler en deux équipes pendant deux mois au plus par année, s'il s'agit de produits agricoles susceptibles d'allégation rapide. Le député bernois a en vue la sucrerie d'Aarberg, où, d'octobre à décembre, cinq cents personnes sont occupées à travailler les betteraves. La proposition sera examinée par la commission.

Les autres articles ne donnent pas lieu à des observations. La loi est ainsi liquidée, sauf les deux articles réservés avec les deux amendements Sigg et Moser.

La séance est levée à 7 heures.

### AU CONSEIL DES ETATS

Berne, 5 juin.

La police des étrangers

En attendant les grands débats de la semaine prochaine sur les questions internationales et, en particulier, sur l'accession de la Suisse à la Ligue des Nations (interpellation Winiger), le Conseil des Etats traite les affaires intérieures, dans leurs relations avec l'exercice des pleins pouvoirs.

Les événements se succèdent avec tant de rapidité que les derniers rapports du Conseil fédéral sur les faits et gestes de sa dictature sont déjà de l'histoire ancienne. Ainsi le 12<sup>ème</sup> rapport de neutralité, sur lequel le Conseil des Etats délibère depuis deux jours et qui date du 23 mai 1919, ne contient encore rien des graves problèmes qui agitent actuellement l'opinion. Par revanche, ce document, désigné avec soin par les rapporteurs de la commission, nous ramène en plein au milieu de nos préoccupations alimentaires, économiques et commerciales.

Avant-hier, c'était la question du beurre et du lait, du pain et de la viande. Tandis que M. Lejeune, de Glaris, réclamait la suppression de la carte de beurre, M. Reber, de Schwyz, annonçait un nouveau ralentissement dans la production du lait et déclarait que, au prix où sont les tourteaux, cette production n'est plus rentable. A ce propos, le nouveau directeur de l'Office de l'alimentation, M. Kappeli, a fait son entrée en scène. Ses expériences comme chef de service de l'agriculture au département de l'économie publique lui permettent de se mouvoir à l'aise dans le domaine du ravitaillement, où M. de Gontiois a perdu la santé.

L'influence de la température sur la production agricole reste toujours un facteur de premier ordre. Aussi peut-on dire, depuis ce matin, qu'il peut du lait sur la terre helvétique. M. Kappeli attendait cet événement pour s'orienter; si le ciel restait d'airain, ne faudrait-il pas attendre du bétail fauché d'herbe, plutôt que de promulguer de nouvelles semaines sans viande? Mais voici que la sécheresse a déjà produit son effet: un communiqué de l'Office d'alimentation nous annonce que le vendredi seul restera malgré. Le ciel et le catholicisme se trouvent ainsi d'accord.

Aujourd'hui, les questions alimentaires ont cédé le pas au problème de la police de la frontière. Après s'être arrêté un instant, avec M. Gabuzzi (Tessin), à l'examen de la situation nouvelle créée aux déserteurs et réfractaires par la cessation de l'état de guerre, le Conseil des Etats a débattu avec animation le thème des déficiences de la police des étrangers.

On sait que, depuis la centralisation du visa des passeports, à Berne, le bureau central attaché au Département de police est littéralement débordé. Pendant des mois, il n'a pu faire face à la besogne, d'où des retards fâcheux dans la liquidation des milliers de demandes qui affluent presque chaque jour.

M. Kunz (Berne) s'est plaint particulièrement des formalités tracassières qui entravent l'entrée des touristes, à un moment où notre industrie hôtelière et nos chemins de fer ont tant besoin de remonter leurs affaires. Le directeur du Letschberg-Simplon peut en dire long à ce sujet. Il se demande si les bureaucrates de la police centrale se doutent du mal qu'ils causent à la vie économique du pays. Obliger les Anglais, les Hollandais, les Scandinaves à faire le long détour de Berne pour obtenir les passeports qui les autorisent à vilégier en Suisse, n'est-ce pas d'avance leur dire: ne venez pas.

Qu'on ne vienne pas, ajoute M. Kunz, nous objecter la nécessité de ne pas trop augmenter chez nous le nombre des bouches à nourrir. Ce n'est pas dix mille personnes de plus ou de moins qui peuvent compromettre notre alimentation.

Le nouveau député de Thurgovie, M. Aeppli, abonde dans le sens de M. Kunz. Il va plus loin encore. La police des étrangers se fait, selon lui, d'une manière si disparate qu'elle refoule les gens de tout repos pour admettre des anarchistes et des terroristes, tels que l'agitateur russo-munichois Leyvin, qui a obtenu une autorisation d'entrer en Suisse, on ne sait comment.

M. Dind (Vaud), à son tour, dénonce les incohérences du bureau central de police, qui laisse passer si facilement ou retient même à la frontière pendant plusieurs mois, les jeunes élèves attendus par des pensionnaires de Lausanne, ou les convalescents qui désirent venir reconstituer leurs forces dans nos sanatoriums et nos cliniques. Pourquoi se montre-t-on si sévère pour Leyvin et si peu pour Davos? Tu quoque, M. Weissteln (Zurich), est lui-même mécontent. Il voudrait que la police des étrangers sût mieux ménager les intérêts économiques du pays et ne compromît pas notre avenir par des mesures inconsidérées.

Enfin, la parole est à M. Müller. Le chef du Département de police a la tâche ingrate de répondre à toutes ces critiques. Il reconnaît, de bonne grâce, le fondement des observations de M. Dind. Le Département n'a d'ailleurs, dit-il, donné déjà des instructions pour lever les obstacles qu'on met à l'entrée des jeunes pensionnaires et des hôtes de nos cliniques. D'autre part, les chefs des légations suisses ont reçu l'autorisation de viser les passeports des personnes qui viennent en Suisse, en touristes, pour un court séjour. Quant aux consuls, qui sont surtout des agents commerciaux, on ne peut guère leur confier des fonctions de police.

M. Müller se déclare prêt à tenir compte des vœux de l'hôtellerie, et il annonce une révision imminente de l'ordonnance en vigueur.

Au surplus, le chef du Département de police attend les meilleurs résultats de la nouvelle organisation du bureau central de police, qui est maintenant dans ses meubles, au Kirchenfeld. Les deux cents fonctionnaires dont se compose ce bureau sont répartis en sept ou huit sections qui ont chacune leur besogne bien délimitée. Ce vaste rouage aura sans doute quelques grimaces encore.

Malheureusement, M. Müller parle d'autres intérêts qu'il faut aussi ménager. C'est ce qui alarme M. Kunz. Le député de Berne reprend la parole pour déclarer qu'il n'est pas satisfait. Quels sont, dit-il, ces intérêts qu'on oppose à ceux de nos chemins de fer et de notre industrie hôtelière? Va-t-on parlementer tout l'été, au lieu d'agir?

Le débat se termine sur cette note amère, et la gestion du Département de police est approuvée.

### Le procès des bombes à Zurich

Le procès de Zurich suit son cours. Les débats n'ont rien appris jusqu'ici de plus que ce que l'on sait déjà. En réalité, il y a trois affaires distinctes qui se jugent en même temps: il y a d'abord deux complots pour déclencher une révolution en Italie et en Suisse; dans l'un de ces complots, les premiers rôles furent tenus par les anarchistes Cavadini, Bertoni, Weil et Noverraz, de concert avec deux émigrés de l'Allemagne, les Hindous Chattopadhyaya et Hafis; dans l'autre, les exécutants furent les anarchistes Monanni et Andrei, et les investigateurs, des employés du consulat allemand de Zurich. Enfin, la Cour pénale fédérale doit juger un groupe d'anarchistes italiens s'intitulant individualistes, qui ont fabriqué des bombes dans un but non précis.

Le premier groupe comprend dix-huit accusés; mais les deux Hindous se sont mis en sûreté, ainsi qu'un Italien du nom de Torriani; deux complots se sont suicidés: l'Italien Cavadini et le Genevois Crétin.

Bertoni et Cavadini ont été les têtes principales de ce complot; c'est avec Bertoni que les émigrés allemands se sont abouchés pour organiser des attentats en Italie; il les a adressés à Cavadini, à Zurich, lequel, avec Torriani et Restelli, reçut les instructions allemandes et prit livraison des engins explosifs et des poisons destinés à la cavalerie italienne. Les engins furent cachés chez le boulangier Sisti; les poisons, transportés en Italie par Torriani. De nouveaux engins et de nouveaux poisons arrivèrent. On transporta le tout chez la famille Brigo; dont un membre était boulangier, un autre, tailleur. Puis les conjurés Bertoni et Cavadini, avec leurs complices Weil, un habile mécanicien autrichien demeurant à Genève, Bettolo et Giordano, décidèrent de changer le plan du complot et de provoquer une révolution en Suisse.

Avec l'argent reçu des Hindous, les affiliés achetèrent des armes et firent fabriquer des bombes chez l'artificier Crétin, de Genève, par l'intermédiaire de l'imprimeur Noverraz. Ici intervinrent divers personnages secondaires: la femme Chambaz, le charpentier Priarone, l'électricien Simonin, le négociant français Mazier.

Le complot avait été noté au printemps de 1915; la justice se mit en mouvement au printemps de 1918. Cavadini fut arrêté le 20 avril; Bertoni le fut le 23 mai. Crétin, averti par Noverraz, détruisit les objets compromettants qu'il avait dans son usine, puis se suicida. Le lendemain de l'arrestation de Cavadini, les Brigo de Zurich, se débarrassèrent des engins explosifs déposés chez eux en les jetant dans la Limmat, où ils furent retrouvés.

Torriani avait été malencontreusement expulsé des mois de septembre 1915; il n'avait pas été plus loin que Châso avec sa commission d'explosifs et de poisons destinés à l'Italie. La justice fut mise sur la voie par la dénonciation d'un Allemand de Zurich, le Dr Briess, à qui les Hindous s'étaient confiés et qui fit un rapport, non à la justice fédérale, mais au consulat d'Angleterre. Les Hindous étaient probablement tombés sur un espion.

La seconde affaire, dans laquelle opérèrent des employés du consulat allemand de Zurich, date de l'automne 1917. Il s'agissait aussi de provoquer la révolution en Italie. L'anarchiste Andrei et l'Allemand Engelmann ont déjà été jugés le 10 octobre 1918. Comparés sont, dans cette affaire, l'Italien Monanni, arrêté en septembre 1918. Le dépôt d'engins et d'armes constitué par les conjurés a été découvert chez Andrei.

Enfin, le cas de la bande Restelli, Fiermanni et consorts est le suivant: les mécaniciens Restelli et Arrigoni, le bijouier Ghezzi, le verrier Fiermanni, le cimentier Macchi, tous Italiens, avec des complices, s'étaient associés pour fabriquer des bombes, en septembre 1917. Ils ne s'entendirent pas longtemps.

Par ailleurs, Fiermanni et Arrigoni ont été expulsés avant qu'on ait leurs complots. Les autres ont été arrêtés en novembre 1918.

L'un des inculpés du troisième groupe, Restelli, a pris part à la première affaire, ayant été mêlé aux entrevues des Hindous avec Cavadini.

On pourrait dire qu'il y a une quatrième affaire en débat, si les accusés se trouvaient à la barre. En effet, dans l'été de 1917 déjà, Cavadini aurait remis à Torriani des bombes qu'il devait transporter en Italie. Mais Cavadini est mort et Torriani est loin de chez nous.

On s'honnera que des Hindous aient servi d'intermédiaires à l'Allemagne dans le complot avec Cavadini et Bertoni. C'est qu'on ignore généralement les étroites relations que l'Allemagne entretenait avant et pendant la guerre avec les chefs du mouvement antiauglais des Indes.

Le chef de ce mouvement est un Hindou nommé Lala Har Dayal, qui résidait avant la guerre aux Etats-Unis, où il dirigeait la société révolutionnaire Yugantar Ashram, dont le siège était à San Francisco. Cette société publiait une revue en cinq langues parlées aux Indes et chacun de ses membres s'engageait à exécuter un attentat contre les autorités britanniques d'après les instructions qui lui seraient données.

De fait, les complots et les actes de terrorisme se sont multipliés aux Indes d'une façon effrayante et ils mettent les Anglais sur leurs dents. Le gouvernement britannique demanda aux Etats-Unis l'arrestation de Lala Har Dayal, mais ne put l'obtenir. Le chef du parti révolutionnaire hindou quitta San Francisco pour l'Europe et vint à Zurich, où il se mit en rapports avec son compatriote Pillai et fonda avec lui la Ligue Pro India. Puis il alla à Genève et fit la connaissance de Bertoni. Lorsque la guerre éclata, il se rendit à Berne et se mit au service de l'Allemagne qui l'envoya à Constantinople avec la mission d'entraîner la Turquie du côté allemand. En même temps, il redoublait sa propagande antiauglaise aux Indes et l'étendait à l'Egypte. Puis Lala Har Dayal revint en Suisse et ce fut alors qu'entrèrent en scène ses deux compatriotes Chattopadhyaya et Hafis, dont on a vu le rôle.

Du côté allemand, le principal personnage du complot fut le lieutenant Joris, actuellement en fuite, qui était l'agent d'exécution du service terroriste de l'état-major. Joris se tenait dans les coulisses de la Ligue Pro India, qui avait pour programme de révolutionner les colonies anglaises. A noter qu'un des plus généreux bailleurs de fonds du complot était un membre de la haute noblesse écossaise, dont on fait le nom. Ce fut l'Hindou Hafis qui fut spécialement chargé des rapports avec Bertoni et Cavadini. Ce dernier, à son tour, devint l'instrument principal du complot en Italie. On a des raisons de croire que l'argent ne venait pas seulement d'Allemagne et que la bande Bertoni-Cavadini recevait des ressources des sociétés anarchistes américaines, dont la redoutable organisation s'est révélée par des coups sensationnels, dont de tout récents. On sait que la ville de Patterson est le repaire de la ténébreuse confrérie des anarchistes d'Amérique. Londres est le rendez-vous de l'anarchie internationale.

Le principal inculpé, Luigi Bertoni, a 37 ans. Il est né à Milan, mais il est Tessinois. Il est typographe. Il a déjà été condamné, en 1902, à un an de prison, à la suite de la grève de Genève, pour excitation à la révolte. L'attitude de Bertoni aux débats est hautaine, Bertoni, qui est réputé dans le monde révolutionnaire pour ne jamais mentir et ne jamais trahir un secret, évide toutes les questions du président sur ses faits et gestes et ceux de ses complices. « Il y a pour moi, a-t-il dit, une chose sacrée: la parole donnée et la foi jurée. Le plus beau monument de la Suisse est le Lion de Lucerne; il a été élevé non à des hommes, mais à la foi jurée qui n'a jamais failli. »

A l'exception de l'accusé Marino Brigo, qui a tout avoué et qui charge ses complices, tous les inculpés s'efforcent de se blanchir; ils nient en tout cas énergiquement avoir voulu révolutionner la Suisse.

L'audition du témoin Briess, l'Allemand qui dénonça au consulat anglais les entrevues des Hindous avec Cavadini, a donné lieu à un incident. Ce Briess est, paraît-il, naturalisé Suisse. Il était au service du consulat britannique. Les conjurés le tenaient pour un des leurs, puisque les Hindous le mirent au courant de tout et lui confièrent même une caisse d'explosifs dont il accepta le dépôt qu'il transmit à Cavadini. Mais ensuite, il dénonça l'affaire au consul anglais. Le fil par remords? de conscience ou n'a-t-il joué qu'un rôle d'espion? Bertoni a protesté contre le témoignage de ce Briess et a dit que celui-ci devrait être en prison. En effet, il a été à un certain moment un des coopérateurs du complot.

De président, M. Soldati, a fait sentir au Dr Briess combien le rôle qu'il avait joué paraissait équivoque. L'accusation repose, pour une très forte part, sur les dires de ce personnage, dans lesquels le président a relevé de flagrantes inexactitudes.

### Nouvelles diverses

L'importance des conversations qui se poursuivent actuellement à Paris empêchera M. Lloyd George de retourner à Londres pour la Pentecôte, ainsi qu'il en avait l'intention.

Suivant les nouvelles dispositions prises, l'entrevue des hommes d'Etat de l'Autriche allemande avec le chancelier Berner a lieu depuis hier, jeudi, à Feldkirch; les représentants du Tyrol s'y sont rendus également.

Dans la séance de mercredi de la commission de la constitution de l'Assemblée nationale allemande, la proposition de gouvernement concernant les confères nationaux (noir rouge et or) a été votée.

D'après les journaux de Berlin, le cas de Rosa Luxemburg a été reconnu incontestablement; l'autorisation pour l'enterrement a été donnée.

Le Sénat américain a adopté la résolution déjà acceptée par la Chambre, en faveur du suffrage des femmes.

### Au Luxembourg

Luxembourg, 5 juin.

La Chambre a voté le projet de referendum économique par 30 voix contre 18 abstentions. L'amendement visant à l'ajournement du referendum jusqu'à ce que la France et la Belgique eussent fait connaître leurs conditions a été repoussé par 26 voix contre 16.

### Les Grecs en Asie Mineure

Athènes, 4 juin.

Les journaux grecs de Smyrne recommandent aux musulmans de s'adonner aux travaux de la paix, car l'ordre est rétabli partout.

La question de l'arrière-pays de Smyrne préoccupe vivement le monde commercial. La Chambre de commerce ottomane et d'autres organisations de Smyrne ont adressé à la Conférence de la paix un mémoire demandant que l'Etat qui détient Smyrne gouverne aussi le vilayet d'Aidin et les lignes de chemins de fer qui ont Smyrne pour point de départ. Cette manière de voir est approuvée par les Chambres de commerce française et anglaise.

### Les bombes aux Etats-Unis

Londres, 5 juin.

On mande de Washington que le complot anarchiste s'est manifesté par des explosions formidables, simultanément à Washington, New-York, Pittsburg, Philadelphie, Roxbury, Cleveland, Patterson, Boston et Newtonville. Bien que de nombreux édifices aient été endommagés, il paraît que les seules victimes humaines ont été quelques anarchistes organisateurs du complot.

L'attentat le plus significatif a été dirigé contre la maison et la personne du juge Palmer, attorney général à Washington, mais la bombe a fait explosion avant le temps et a tué les deux anarchistes qui travaillaient à la fixer au poutre, qui fut complètement détruite. Mais les membres de la famille du juge, qui dormaient au premier étage, furent seulement projetés violemment hors des lits. Un des anarchistes fut littéralement réduit en miettes, l'autre en morceaux. Il sera donc impossible de les identifier. D'autres bombes ont fait explosion près de la maison du juge Thomson dans le district de Pittsburg, près de la maison de M. Davis, syndic de Cleveland, et du magistrat en chef de Roxbury, près de l'église catholique de Philadelphie et près de la maison de Max Gold, un riche manufacturier de Patterson.

### Confédération

#### La question du Vorarlberg

Un comité pour l'étude de la question du Vorarlberg vient de se fonder à Genève, sur l'initiative de MM. William Martin et de Rabourin. Ce comité se propose l'étude impartiale de la question du Vorarlberg du point de vue de l'intérêt suisse. Il s'agit de ne pas laisser dévier le débat sur le terrain de la lutte des langues et des races.

Permi les adhésions que le comité a déjà reçues, signalons celles de M. de Monclaux, député au Conseil des Etats, et M. de Reynold, professeur à l'université de Berne.

#### Les arrestations de Lugano

Le directeur du casino de Lugano, Pêche, serait sous la prévention d'avoir organisé des attentats contre les usines électriques tessinoises.

#### L'église rouge d'Arbedo et la gare de Bellinzona

On nous écrit de Lugano: La question de l'église rouge d'Arbedo est entrée dans une phase décisive. Après la visite faite au monument par le gouvernement complet, la commission des monuments et l'autorité bellinzoneise, le sort de cet édifice national a été décidé. Le Conseil d'Etat proposera aux autorités fédérales la démolition de l'église et son transfert dans une localité des environs. On a dû constater, en effet, que les constructions que l'administration fédérale est en train d'élever autour de l'église, emprisonneraient de leurs murailles le précieux monument. La commission cantonale des monuments a émis le vœu que l'église fût transportée dans un autre endroit de la plaine où se déroula la bataille de 1422. On conserverait à l'édifice sa forme actuelle avec toutes ses peintures, parmi lesquelles le *Cénacle des apôtres* et la *Conversion de saint Paul*.

L'Etat demande, naturellement, que la démolition et la reconstruction se fassent aux frais des Chemins de fer fédéraux.

Après la démolition de l'église, le projet d'agrandissement de la gare de Bellinzona pourra être mis à exécution.

### LA VIE ECONOMIQUE

#### Il n'y aura pas de semaine sans viande

L'Office fédéral de l'alimentation communique que, à la suite de la sécheresse dans une grande partie du pays et des gelées dans les régions montagneuses, sécheresse et gelées qui ont provoqué la pénurie des fûrages, le Conseil fédéral a été obligé d'abroger ses articles 4, 5, 6, 7 de l'arrêté du 27 mai, tendant à restreindre la consommation de la viande, les abattoirs et le commerce du bétail. L'interdiction des abatages de gros bétail du 6 au 9 juin et celle de la consommation de la viande bovine du 10 au 22 juin, de même que les interdictions de vente et de livraison de cette viande, sont abrogées.

Les prescriptions de l'arrêté limitant le commerce du bétail sont également supprimées. Les deux semaines sans viande qui avaient été prévues pour après la Pentecôte n'auront pas lieu, sauf que le vendredi reste un jour sans viande. La restriction n'autorisant la consommation de la viande de veau que le samedi et dimanche subsiste aussi.

### Les affaires

De l'Epicerie suisse: D'après la Post, des produits allés importés à la reprise des relations 800 millions. Les négociants anglais parcourant les nombreux de soixante-dix, de commerce anglaise à Et dire qu'il y a encore qui protestent lorsqu'on nous ne savons que faire.

Si l'Office fédéral des pas pu exporter en Angleterre de son énorme commerce de ces hubbles, n'aurait-elle encore bien les finances fédérales.

### Les prix de

L'Epicerie suisse donne prix des denrées: Denrées monopolisées, miel.

Cafés. — Les prix max. Café de fignat. — Prix Thés. — Les prix max. La baisse des prix de Marseille, Malheureusement en Suisse ont été achetées, les importateurs sont donc sans aucun bénéfice et n'ont rien.

Légumes secs. — Tous les légumes secs. — Les prix de Marseille s'épuisent rapidement de trafic par les chemins de fer, ils iront en diminuant.

Huiles et graisses. — L'augmentation a réduit les prix des huiles et des graisses.

Si les commerçants peuvent ces articles, leurs plus, bas que ceux fixés par la Saumon. — Les prix de poisson, dont il la sommation pendant les jours de forte baisse.

Epices. — Les prix continuent à baisser. — L'augmentation considérable de la

### Pour nos compatriotes

L'office fédéral d'assistance et l'Office fédéral de santé ont communiqué où se trouvent les renseignements suivants: Les Suisses de l'étranger et capables de travailler, d'occupation, peuvent demander des offices d'assistance de Genève, Lausanne et Saint-Gall. Ce formulaire certifié exact par l'autorité fédérale est en vente à la section de l'assistance en cas de besoin. Nos compatriotes recevront, en cas d'indemnité journalière, des montants de l'assurance. Cette somme sera versée par l'assurance de l'assistance de l'Etat.

En sus de ces indemnités, l'assistance peut être examinée attentivement dès lors que les solliciteurs sont mobilisés, des membres de la famille, tables, armoires, etc. Les choses sont encore en ménage ou pour un outillage, fonds sont nécessaires. La lance en cas de chômage, postaux III/520 accueillent les montants qui lui sont dus. En outre, la Division de Département politique, Suisses de l'étranger (malades, infirmes). Les demandes doivent être adressées à ces bureaux cantonaux par elle.

Les Suisses de l'étranger qui ont leur remboursement de leur salaire et de leur pension, ne peuvent effectuer indirectement, susceptible d'être soustraites des pertes sur le

Les citoyens suisses qui désirent contracter de se trouvant à l'étranger, l'Association de protection en Russie, à Genève (P. du Lac). Cette association vient des Suisses de retour en relations étroites avec l'Etat, à Berne.

### Echos de

On sait que le personnel, à Paris, s'était gréviste.

Devant les magasins, formés; l'un, s'entretenant sans doute de badauds et formé exclusivement de gens d'une vive excitation.

C'est honteux! Ces pouvaient pas supporter les vitres.

Les agents de police, apparence de raison que des employés en grève groupe et exhortèrent ces comme ces dames ne s'

# Dernière Heure

## Les conférences des Alliés

Paris, 6 juin. (Havas.) — Le Temps dit qu'il est douteux que la réponse des Alliés au comte Brockdorff puisse être remise avant la fin de la semaine prochaine.

Le conseil des Quatre a donné satisfaction à la Pologne, à la Yougoslavie, à la Tchéco-Slovaquie et à la Roumanie, qui protestaient contre la limitation de leurs effectifs.

Paris, 6 juin. (Havas.) — Le conseil des Quatre a poursuivi l'examen général des contre-propositions allemandes, tandis que les commissions compétentes et les experts consultés ont étudié les différents chapitres du contre-projet qui leur furent envoyés.

M. Paderewski a été entendu longuement au sujet des frontières de la Haute-Silésie. Cette audition a marqué le plein accord des quatre chefs de gouvernement et du vice-président du conseil polonais. La ligne générale de la frontière ne sera pas modifiée, sauf quelques rectifications se rapportant à quelques villages et villages.

Au surplus, une commission spéciale composée du général Lermud, pour la France, de M. Hestlam-Morley, pour l'Angleterre, du Dr Lord, pour l'Amérique, étudie spécialement la question.

En ce qui concerne le bassin de la Sarre et l'occupation de la rive gauche, aucune modification n'est à prévoir. Peut-être les Quatre fixeront-ils, tout au moins approximativement, car c'est une tâche excessivement délicate, le chiffre des indemnités réclamées à l'Allemagne, à titre de réparations.

En résumé, les deux dernières journées ont marqué qu'il n'y avait aucune divergence de vues entre les Alliés, qui étaient unanimes pour réclamer le maintien des dispositions du traité.

Le conseil des Quatre examinera donc mardi ces dispositions et commencera vraisemblablement le lendemain la rédaction de sa réponse, qui constituera un document très complet. Elle sera mise au point sans doute jeudi et pourra peut-être être remise à la délégation allemande vendredi prochain.

Pour autant qu'on peut le prévoir, la réponse commencera par résumer brièvement la thèse allemande de la violation des 14 points wilsoniens, établissant, à l'aide de proclamations des Alliés au cours du dernier trimestre de la guerre, qu'ils avaient bien annoncé leur décision de réclamer les réparations, la restauration de la Pologne, etc.

La réponse précisera encore le rapport de la commission des réparations, expliquant les raisons qui s'opposent à l'admission de représentants allemands à y siéger, puis elle précisera les changements de détail que les Quatre auront décidé d'apporter au texte primitif, sans qu'il s'ensuive du reste que ces changements soient nécessairement à l'avantage des Allemands.

Enfin, la réponse annoncera à la délégation allemande que la discussion est définitivement close. Un délai de trois jours au minimum et de cinq jours au maximum lui est laissé pour faire connaître si elle accepte ou non. M. de Brockdorff partira aussitôt après pour Berlin avec ses collègues de la délégation. Il confèrera avec Scheidemann et reviendra à Versailles s'il doit signer, ou fera connaître de Berlin le refus du gouvernement allemand; mais on ne voit pas quel intérêt les Allemands auraient à recourir à cette dernière éventualité, pour laquelle, du reste, toutes les mesures nécessaires ont été envisagées par le haut commandement et le maréchal Foch.

A propos du traité avec l'Autriche, les Quatre ont entendu MM. Benès, Vénizélos, Bratiano, Paderewski et les principaux représentants des Etats de l'Europe centrale, au sujet de la limitation de leurs armements. Les délégations tchéco-slovaque, tchèque, roumaine, serbe, polonaise, reconnaissent la sagesse de cette mesure, en principe, mais expriment l'avis que, en présence de l'instabilité politique en Europe centrale, un tel désarmement était prématuré.

Enfin, le conseil des Quatre a fait connaître au grand vizir que, répondant au désir dont il lui fit part, il acceptait de l'entendre, non pas comme plénipotentiaire de la Turquie, mais en quelque sorte comme témoin.

## Concessions des Alliés?

Milan, 6 juin. On mande de Paris au *Corriere* : On dit que l'attention des chefs de gouvernement se concentre maintenant sur les modifications à introduire dans les clauses du traité de paix avec l'Allemagne.

On affirme que les changements concerneront de nombreuses parties du traité, en commençant par la Ligue des nations, et en continuant par les clauses territoriales et coloniales, pour arriver aux clauses économiques et aux réparations.

Il est probable que, dans chacune de ces catégories, on accorde à l'Allemagne des concessions, même, d'après la *Chicago Tribune*, dans le domaine colonial.

La même dépêche au *Corriere* prévoit qu'il est difficile que le président Wilson puisse repartir pour l'Amérique le 15 juin.

## On transige sur Fiume

Paris, 6 juin. (Havas.) — La *Liberté* dit que M. Orlando a conféré hier, jeudi, dans la matinée, avec M. Clémenceau, sur le différend de l'Adriatique.

La situation apparaît aujourd'hui comme meilleure. Les prétentions yougoslaves ne sauraient être intégralement maintenues. On a transigé sur la question de Fiume. On partage la Dalmatie : Zara à l'Italie et Sebenico à la Yougoslavie.

## En faveur de l'Autriche

Londres, 6 juin. Le *Manchester Guardian* publie un nouvel appel à l'équité et au sens politique des puissances alliées pour qu'elles reprennent en considération, avec des bases plus larges, la question de l'avenir de l'Autriche allemande.

## Combats navals dans la Baltique

Stockholm, 6 juin. (Havas.) — On mande d'Helsingfors que deux engagements navals ont eu lieu entre des forces navales anglaises et russes.

Le premier a eu lieu dans l'après-midi de dimanche, au large de Bjorkoe, entre quatre navires russes et deux navires anglais. Les Russes se sont enfuis, abandonnant un transport qui a été capturé.

Le second a eu lieu lundi, à 5 heures du soir, dans le golfe de Finlande, entre six navires russes et un nombre inconnu de navires anglais. Les navires russes se sont enfuis après un violent bombardement d'une demi-heure.

## Les Estoniens demandent secours

Paris, 6 juin. (Havas.) — Un ministre de l'Estonie vient à Paris plaider près du conseil suprême de la conférence, la cause de ce pays et demander l'aide des grandes puissances en faveur de la petite armée estonienne, qui a lutté avec ses faibles effectifs contre les bolchévistes dans le secteur à l'ouest de Pétersbourg.

## Un armistice avec les Afghans

Paris, 6 juin. (Havas.) — L'agence Reuter apprend que les conditions d'un armistice présentées à l'émir d'Afghanistan comprennent pour les Afghans l'obligation de se retirer vers l'intérieur du pays, à 20 milles de la frontière, tandis que les Britanniques maintiennent leurs positions actuelles.

Elles comprennent en outre l'obligation de dissoudre les tribus de la frontière de poursuivre les hostilités.

## La reine des Belges malade

Bruxelles, 6 juin. (Havas.) — Par suite d'une légère indisposition de la reine Elisabeth, qui souffre d'un accès de fièvre, la visite de M. Wilson a été remise à la fin de la semaine prochaine.

## La grève du Pas-de-Calais

Paris, 6 juin. (Havas.) — MM. Collard et Loucheur ont reçu hier, jeudi, dans la matinée, les exploitants des mines du Nord et du Pas-de-Calais et devaient recevoir dans l'après-midi les délégués des syndicats ouvriers.

Une réunion contradictoire aura lieu probablement ce matin, vendredi.

## Les grèves

Rome, 6 juin. La grève du personnel des restaurants et hôtels s'est ajoutée maintenant à celle des ouvriers des services des trams.

La *Tribuna* dit qu'il y a maintenant à Rome plus de 50,000 ouvriers en grève.

## Un dépôt de grenades sauté

Bruxelles, 6 juin. (Havas.) — Le *Soir* annonce qu'un dépôt contenant une grande quantité de grenades a sauté à Cortemarck.

Le bruit court qu'il y aurait plusieurs tués et blessés.

## Explosion d'un train de mineurs

Londres, 6 juin. (Reuter.) — A Wilkesbarre, Pennsylvanie, un wagon de poudre attaché à un train transportant des mineurs a fait explosion en passant sous un tunnel. Il y aurait 69 tués et 40 blessés.

Londres, 6 juin. (Reuter.) — On annonce au sujet de l'explosion de Wilkesbarre : Peu de blessés survivent. La liste des morts va croissant. Hier après midi, jeudi, elle dépassait 75. On estime qu'elle approchera de la centaine. Les cadavres sont méconnaissables.

## Chambres fédérales

Berne, 6 juin. Le Conseil national vote le crédit de 520,000 francs pour la correction de la Seymaz. M. Burren (Berne) présente ensuite sa motion demandant un concordat intercantonal pour régler la question de l'assistance par la commune du domicile.

Sans s'opposer à la motion, MM. Calme et Chuard se déclarent adversaires de l'ingérence fédérale dans le domaine de l'assistance.

La motion est renvoyée au Conseil fédéral et la séance levée à 10 heures.

Le Conseil des Etats a terminé l'examen du rapport sur les mesures de neutralité du Département de justice.

M. Wirz (Obwald), parlant de l'autorisation accordée aux communautés israélites d'abattre leur bétail de boucherie sur le territoire suisse selon le rite interdit par la constitution, exprime personnellement le double vœu que, avec le retour des temps normaux, l'article constitutionnel qui prohibe l'abattage selon le rite israélite soit révisé et que, en même temps, les articles d'exception atteignant d'autres confessions soient ainsi abrogés.

Après des explications de M. Müller, chef du Département, les rapports sont approuvés. La séance est levée à 10 heures.

Les deux Chambres s'ajournent à mardi.

## CHRONIQUE DE LA GRUYÈRE

Bulle, 4 juin. Les Rogations ont passé, cette semaine dernière, par nos rues et les chemins de la campagne bulloise. Partout, dans notre canton, on a fait de même. Mais il n'a pas semblé, — et c'est un peu d'orgueil bullois sans doute, — que, nulle part ailleurs, la nature n'est si expressive de la bonté et de la magnificence de Dieu. J'aurais voulu que tous ceux qui, à cette heure matinale, étaient déjà courbés sur le travail impérieux et dur, eussent pu sentir et goûter, pour réjouir et relever leur vie laborieuse, l'admirable symbolisme de cette lente montée sur la crête de la Palaz, par exemple, où la procession, chantant et priant haut, semblait atteindre la limite extrême de l'horizon et joindre le ciel.

Les paysans n'auront pas manqué de demander la pluie. Elle est vraiment nécessaire aux récoltes. Si le temps trop sec persiste, nos beaux troupeaux dans la montagne pourraient bien en souffrir. Ces temps passés, une certaine quantité de têtes de bétail a été achetée par une commission spéciale, à destination de la France. Nos éleveurs en ont fait l'expédition, le mercredi 28. On a choisi de beaux sujets, bétail d'élevage, payé cher, et qui fera honneur à nos agriculteurs.

On pourrait croire que, dans notre verte Gruyère, il n'y a guère que l'élevage du bétail. Mais non, et je vous apprendrai que, à côté de nos grandes industries du bois, du chocolat, du lait condensé, de nos commerces prospères, il y a une petite industrie de luxe, la Société dentelière gruyérienne. Elle s'est fondée à Gruyères, où elle travaille depuis 1909; mais j'apprends qu'elle s'est constituée samedi même en société anonyme par actions et qu'elle va s'installer à Bulle. Je lui souhaite de prospérer, comme l' convient à une œuvre, car c'en est une, puisque, me dit-on, l'idée de sa fondatrice, Mme Ballard, est d'occuper, pendant les heures d'inactivité, les femmes de nos campagnes, en leur donnant l'occasion de gagner un salaire d'appoint sans sortir du foyer familial. C'est là une pensée vraiment excellente, au point de vue social.

Dimanche, toutes les sociétés de la ville, encadrant nos autorités cantonales et communales, remplassant la nef de l'église, où elles avaient organisé un service funèbre solennel en l'honneur des soldats morts victimes de la grippe. C'était imposant, tous ces hommes réunis, militaires et civils, tous ces drapeaux groupés à l'entrée du chœur, comme une avant-garde, pour honorer la mémoire des morts. M. le curé Richoz, aumônier militaire, a prononcé l'allocution de circonstance, où il a mis toute l'émotion de son âme. Il a relevé la belle leçon que nous donnent ces morts en faisant tous si généreusement le sacrifice de leur vie, pour leur famille d'abord, mais surtout pour leur patrie. Il a relevé aussi la leçon de l'Eglise sur la nécessité du sacrifice qu'elle demande à quelques-uns; — parmi les plus jeunes et les plus heureux; — pour assurer aux autres la paix et tous ses biens. Les sociétés formées en collège, où j'ai remarqué, au milieu de l'émotion des parents en deuil, se sont rendues au cimetière. M. le pasteur Merminod et le premier lieutenant Ernest Castella ont pris la parole. Un avion a passé, laissant choir une couronne. Puis la Société de musique et la Chorale ont entonné leurs émouvantes productions, et, sur l'ordre bref du chef, la salve réglementaire a clôturé cette cérémonie pleine d'enseignements forts et consolants.

Si ce pouvait être, du moins, la clôture de la grippe. Mais sait-on quand elle s'en ira! A Sorens, elle a fait plus d'une trentaine de victimes ce dernier mois.

A Bulle, on n'en parle plus. Mais la mort passe quand même. Samedi, un nombreux cortège suivait le cercueil de M<sup>me</sup> Alfred Reichen, dont vous avez déjà dit toutes les qualités d'épouse et de mère qui la caractérisaient.

J'apprends, au moment de vous envoyer ces lignes, qu'un pénible accident est arrivé hier matin, mardi, sur la route de Bulle à Riaz. L'automobile venant de Fribourg a saisi au passage, au moment où il traversait la route pour monter dans une voiture où on lui offrait un place, un nommé Dévaud, cordonnier, à Marsens. Le malheureux a les deux jambes brisées et une fracture de crâne. Le docteur Goumaz, arrivé peu après sur les lieux, ne peut pas encore se prononcer sur l'état de la victime, qui est grave. Son fils, qui l'accompagnait, a assisté impuissant à cette minute tragique.

(M. Placide Dévaud va aujourd'hui sensiblement mieux. Il a repris connaissance, nous téléphone-t-on de Riaz. — Réd.)

## Faire un bétail

La foire du 2 juin, à Fribourg, a été très peu fréquentée. Peu de marchands du dehors; on ne montrait aucun empressement à foire des achetés, en raison de la persistance du temps sec. Aussi les prix du gros bétail ont-ils subi une baisse sensible, ainsi que ceux des porcs, qui continuent à fléchir. Les porcelets de 2 mois se sont vendus de 120 à 160 francs la paire.

Statistique : 155 pièces de gros bétail, 5 chevaux, 800 porcs, 39 moutons, 44 chèvres, 127 veaux. La gare de Fribourg a expédié 207 têtes de bétail, dans 23 wagons.

## SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Société fédérale de gymnastique « Freigurgia ». — Dimanche, 8 juin, course obligatoire. Course aux Mûschengeng; départ de la place du Tillou, à 6 h. précises. Messe à Saint-Nicolas, à 5 h. 1/2. — *Mitgêrte*: Fribourg, Marly, Moutet, Zénauva, Mûschengeng et retour. Tous les membres et amis de la gymnastique sont cordialement invités. Pique-nique à 12 h., provisions des sacs.

Société de chant de la Ville. — Ce soir, à 8 h. 1/2 h., au local, répétition pour les chanteurs de « La Gloire qui chante ». Apporter *Nos chansons* et le *Chant de Sempach*. Chœur mixte de Saint-Pierre. — Répétition générale, ce soir, vendredi, à 8 h. 1/2.

## FAITS DIVERS

Inondation en Macédoine. Les fleuves Vardar, Aliakmon, Loudou ont débordé dans la région de Salonique. L'eau est montée jusqu'à 2 mètres et demi, détruisant les cultures.

Deuil à l'Usine à gaz. On nous annonce le décès de M. Joseph Bariswyl, contre-maître à l'Usine à gaz, qui a succombé hier après midi, à une maladie dont il avait ressenti les premières atteintes il y a quatre mois. M. Bariswyl était âgé de 54 ans. Il était entré en 1886 au service de l'Usine à gaz et gagna l'estime de ses chefs par le sérieux avec lequel il s'acquittait de son travail et par sa ponctualité. Aussi, en 1899, il fut appelé au poste de contre-maître principal, qu'il a occupé jusqu'à ce jour. Il y a quatre mois, la maladie le contraignit à cesser le travail. Bien qu'il fût d'une robuste constitution, il ne put surmonter la crise et, hier, à 2 heures, le fatal dénouement se produisit.

L'Usine à gaz perd en M. Bariswyl un serviteur dévoué, qui lui a consacré à peu près toute sa vie, et le public fribourgeois gardera le souvenir de l'homme consciencieux et sympathique qu'était M. Bariswyl.

## Sténographie

Le numéro de juin de l'*Echo sténographique*, organe mensuel de l'Union sténographique suisse Aimé Paris, publie les résultats du concours de 60 mots qui a eu lieu les 10 et 11 mai dans les sections suisses.

Ce concours a eu un plein succès. Le jury a reçu, en effet, 302 travaux, dont 278 ont pu être classés. Les concurrents appartenaient aux sections de Genève, Neuchâtel, Lausanne, Fribourg, Sion, Montreux, Berne, La Chaux-de-Fonds, Bienne, Aigle-Bex, Vevey, Val-de-Travers, Sonceboz, Saint-Imier, Tramelan, Le Locle et Zurich, dans l'ordre d'importance numérique des travaux présentés.

Fribourg comptait 22 participants, qui tous obtinrent le certificat de 60 mots, la plupart dans des conditions excellentes : dix-sept d'entre eux ont été classés avec la note maximum 10, quatre de ces lauréats fribourgeois ayant mérité en outre les félicitations du jury, pour des travaux ne contenant absolument aucune faute de transcription.

Ces résultats font honneur au cours du collège Saint-Michel et de la section de Fribourg, aussi bien qu'au travail persévérant des élèves. Dans une dizaine de jours seront encore organisés, au siège de toutes les sections également, des concours de 80 et 90 mots, détachés des concours centraux qui doivent avoir lieu à Neuchâtel, en juillet prochain, pour toutes les vitesses supérieures à 80 mots. Les personnes qui, pratiquant le système Aimé Paris, voudraient prendre part à Fribourg, aux concours de 80 et 90 mots de juin pourront s'inscrire ou se renseigner, dès maintenant, durant les cours d'entraînement de la Section, qui se donnent tous les soirs, sauf le mardi, de 8 heures à 9 heures 1/2, au Lycée, salle N° 10.

## BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 6 juin. BAROMÈTRE

Mat	31	1	2	3	4	5	6	6 Juin
725,0								725,0
720,0								720,0
715,0								715,0
710,0								710,0
705,0								705,0
700,0								700,0
695,0								695,0
690,0								690,0

Thermomètre C.

Mat	31	1	2	3	4	5	6	6 Juin
7 h. m.	12	13	14	14	10	9	12	7 h. m.
11 h. m.	30	31	21	19	12	9	18	11 h. m.
7 h. p.	16	18	18	18	15	9	11	7 h. p.

Temps probable. Zurich, 6 juin, midi.

Eclaircies. Hausse de la température.

Le Café Hag, café en grains sans caféine, se distingue par son innocuité et possède, en outre, les avantages du café ordinaire.

D<sup>r</sup> méd. Ph. M.

NEURALGIE MIGRAINE BOITE FRIE TOUTES PHARMACIES

NEURALGIE MIGRAINE BOITE FRIE TOUTES PHARMACIES

NEURALGIE MIGRAINE BOITE FRIE TOUTES PHARMACIES

NEURALGIE MIGRAINE BOITE FRIE TOUTES PHARMACIES

NEURALGIE MIGRAINE BOITE FRIE TOUTES PHARMACIES

NEURALGIE MIGRAINE BOITE FRIE TOUTES PHARMACIES

NEURALGIE MIGRAINE BOITE FRIE TOUTES PHARMACIES

NEURALGIE MIGRAINE BOITE FRIE TOUTES PHARMACIES

NEURALGIE MIGRAINE BOITE FRIE TOUTES PHARMACIES

NEURALGIE MIGRAINE BOITE FRIE TOUTES PHARMACIES

NEURALGIE MIGRAINE BOITE FRIE TOUTES PHARMACIES

NEURALGIE MIGRAINE BOITE FRIE TOUTES PHARMACIES

NEURALGIE MIGRAINE BOITE FRIE TOUTES PHARMACIES

NEURALGIE MIGRAINE BOITE FRIE TOUTES PHARMACIES

## Les affaires sont les affaires

De l'Epicerie suisse. D'après la *Post*, de Cologne, la valeur des produits alimentaires importés en Allemagne depuis la reprise des relations commerciales atteint 800 millions. Les négociants belges, français et anglais parcourent les régions. Ces derniers, un nombre de soixante-dix, ont fondé une Chambre de commerce anglaise à Cologne.

Et dire qu'il y a encore des gens en Suisse qui protestent lorsqu'on parle d'exporter, dans les anciens empires centraux, des denrées dont nous ne savons que faire!

Si l'Office fédéral des hommes de terre n'avait pas pu exporter en Allemagne la plus grande partie de son énorme stock, les pertes, que le commerce de ces tubercules lui a occasionnées, eussent été encore bien plus considérables pour les finances fédérales.

Les prix des denrées. L'Epicerie suisse donne l'aperçu suivant des prix des denrées : Denrées monopolisées. — Prix sans changement.

Cafés. — Les prix maxima sont supprimés. Café de figes. — Prix en baisse. Thé. — Les prix maxima sont supprimés.

La baisse des prix continue à Londres et à Marseille. Malheureusement, les stocks existant en Suisse ont été achetés à des prix très élevés; les importateurs sont donc obligés de les vendre sans aucun bénéfice et même avec de grosses pertes.

Légumes secs. — Tous les prix sont en forte baisse. Raisins secs. — Les petits stocks qui étaient à Marseille s'épuisent rapidement et, dès la reprise du trafic par les chemins de fer, les quantités iront en diminuant; importation nulle.

Huiles et graisses. — L'Office fédéral de l'alimentation a réduit les prix officiels maxima des huiles et des graisses. Si les commerçants pouvaient importer librement ces articles, leurs prix seraient beaucoup plus bas que ceux fixés officiellement.

Saumon. — Les prix de cette excellente conserve de poisson, dont il se fait une grande consommation pendant les jours sans viande, sont en forte baisse.

Epices. — Les prix continuent à baisser. Lait condensé. — L'Amérique offre des quantités considérables de lait condensé.

Pour nos compatriotes revenus de l'étranger. L'Office fédéral d'assistance en cas de chômage et l'Office fédéral de secours nous adressent un communiqué où nous prenons les renseignements suivants :

Les Suisses de l'étranger de retour au pays et capables de travailler, mais ne trouvant pas d'occupation, peuvent demander un formulaire après des offices d'assistance en cas de chômage de Genève, Lausanne, Berne, Bâle, Zurich et Saint-Gall. Ce formulaire, une fois rempli et certifié exact par l'autorité communale, sera envoyé à la section de l'assistance de l'Office fédéral d'assistance en cas de chômage, à Berne.

Nos compatriotes reçoivent alors, suivant les cas, une indemnité journalière pour les jours ouvrables, dont le montant dépend de la situation du solliciteur. Cette assistance n'est pas assimilée à l'assistance des pauvres.

En sus de ces indemnités journalières, la section de l'assistance peut disposer, après avoir examiné attentivement chaque cas particulier, et lorsque des sollicitants manquent totalement de mobilier, des meubles strictement nécessaires : lits, tables, armoires, chaises. Comme d'autres choses sont encore indispensables, pour un ménage ou pour un outillage professionnel, des fonds sont nécessaires. L'Office fédéral d'assistance en cas de chômage (compte de chèques postaux III/520) accueille avec reconnaissance tous les montants qui lui seront adressés.

En outre, la Division des affaires intérieures du Département politique, à Berne, s'occupe des Suisses de l'étranger incapables de travailler (malades, infirmes). Les demandes d'assistance doivent être adressées à cette Division, ou encore aux bureaux cantonaux de secours institués par elle.

Les Suisses de l'étranger désirent souvent qu'on leur rembourse leurs pertes sur le change. Si c'est impossible de les satisfaire directement, on peut effectuer indirectement un remboursement, susceptible d'atténuer la misère qui résulte souvent des pertes sur le change.

Les citoyens suisses qui rentrent au pays et qui désirent contracter des prêts sur des biens se trouvant à l'étranger, peuvent s'adresser à l'Association de protection des intérêts suisses en Russie, à Genève (Place Longemare, Hôtel du Lac). Cette association ne s'occupe pas seulement des Suisses de retour de Russie; elle est en relations étroites avec le Département politique, à Berne.

Les citoyens suisses qui rentrent au pays et qui désirent contracter des prêts sur des biens se trouvant à l'étranger, peuvent s'adresser à l'Association de protection des intérêts suisses en Russie, à Genève (Place Longemare, Hôtel du Lac). Cette association ne s'occupe pas seulement des Suisses de retour de Russie; elle est en relations étroites avec le Département politique, à Berne.

Les citoyens suisses qui rentrent au pays et qui désirent contracter des prêts sur des biens se trouvant à l'étranger, peuvent s'adresser à l'Association de protection des intérêts suisses en Russie, à Genève (Place Longemare, Hôtel du Lac). Cette association ne s'occupe pas seulement des Suisses de retour de Russie; elle est en relations étroites avec le Département politique, à Berne.

Les citoyens suisses qui rentrent au pays et qui désirent contracter des prêts sur des biens se trouvant à l'étranger, peuvent s'adresser à l'Association de protection des intérêts suisses en Russie, à Genève (Place Longemare, Hôtel du Lac). Cette association ne s'occupe pas seulement des Suisses de retour de Russie; elle est en relations étroites avec le Département politique, à Berne.

Les citoyens suisses qui rentrent au pays et qui désirent contracter des prêts sur des biens se trouvant à l'étranger, peuvent s'adresser à l'Association de protection des intérêts suisses en Russie, à Genève (Place Longemare, Hôtel du Lac). Cette association ne s'occupe pas seulement des Suisses de retour de Russie; elle est en relations étroites avec le Département politique, à Berne.

Les citoyens suisses qui rentrent au pays et qui désirent contracter des prêts sur des biens se trouvant à l'étranger, peuvent s'adresser à l'Association de protection des intérêts suisses en Russie, à Genève (Place Longemare, Hôtel du Lac). Cette association ne s'occupe pas seulement des Suisses de retour de Russie; elle est en relations étroites avec le Département politique, à Berne.

Les citoyens suisses qui rentrent au pays et qui désirent contracter des prêts sur des biens se trouvant à l'étranger, peuvent s'adresser à l'Association de protection des intérêts suisses en Russie, à Genève (Place Longemare, Hôtel du Lac). Cette association ne s'occupe pas seulement des Suisses de retour de Russie; elle est en relations étroites avec le Département politique, à Berne.

Les citoyens suisses qui rentrent au pays et qui désirent contracter des prêts sur des biens se trouvant à l'étranger, peuvent s'adresser à l'Association de protection des intérêts suisses en Russie, à Genève (Place Longemare, Hôtel du Lac). Cette association ne s'occupe pas seulement des Suisses de retour de Russie; elle est en relations étroites avec le Département politique, à Berne.

Les citoyens suisses qui rentrent au pays et qui désirent contracter des prêts sur des biens se trouvant à l'étranger, peuvent s'adresser à l'Association de protection des intérêts suisses en Russie, à Genève (Place Longemare, Hôtel du Lac). Cette association ne s'occupe pas seulement des Suisses de retour de Russie; elle est en relations étroites avec le Département politique, à Berne.

Les citoyens suisses qui rentrent au pays et qui désirent contracter des prêts sur des biens se trouvant à l'étranger, peuvent s'adresser à l'Association de protection des intérêts suisses en Russie, à Genève (Place Longemare, Hôtel du Lac). Cette association ne s'occupe pas seulement des Suisses de retour de Russie; elle est

49<sup>e</sup> ANNÉE  
**RÉDACTEUR**  
**ADMINISTRATEUR**  
**BUREAU DES ABONNEMENTS**  
 Impression: Salica  
 Fribourg (Suisse)  
**ABONNEMENTS**  
 Suisse Fr. 3.50  
 étranger 4.50  
 Vous les bureaux de poste pour avoir les prix d'abonnement une carte de 20 centimes.  
 Compte de chèques postaux 41.12

**Nouveau**  
**Réaction**  
**Le paillard**  
**mands.**

A Paris, le parti socialiste a subi une dépression sur le gouvernement. Alliés modifiés les communistes ont obtenu le pouvoir et qu'ils laissent à la gauche, dans les territoires détachés de l'Alsace-Lorraine mis sous le régime de la loi de répression, le parti socialiste lui dénie le droit de leur parti.

Le Temps fait prévoir que le parti socialiste ne sera pas prêt avant prochainement.

De Berlin, M. Erzberger ne s'est pas prononcé sur le traité et qu'il est resté en dehors du ministère.

M. de Brockdorff-Rantzau, hier soir, a déclaré à Cologne, mais il est resté en dehors du gouvernement.

L'Assemblée nationale convoquée à Weimar pour faire coïncider ses délibérations avec le congrès de la réponse des Alliés.

M. Renner rentre ce soir à Berlin, mais il est resté en dehors du gouvernement.

L'Assemblée nationale convoquée à Weimar pour faire coïncider ses délibérations avec le congrès de la réponse des Alliés.

Le mouvement gréviste est toujours en pleine activité. L'Union nationale des travailleurs, le parti socialiste, a paru avec un programme qui ne subsiste que par la force de l'habitude.

Le mouvement gréviste est toujours en pleine activité. L'Union nationale des travailleurs, le parti socialiste, a paru avec un programme qui ne subsiste que par la force de l'habitude.

**MAUX D'ESTOMAC**  
 digestions difficiles, éructations, aigreurs, brûlures, crampes, constipation, somnolence, etc., tous ces maux proviennent du mauvais fonctionnement de l'appareil digestif. Pour régulariser le travail de l'estomac et supprimer ces maux, il suffit de se mettre au régime — très agréable — du délicieux  
**PHOSCAO**  
 dont l'usage est conseillé par tous les médecins aux anémiques, aux convalescents, aux dyspeptiques, aux surmenés et aux vieillards.  
 En vente Pharmacie Bourgnon et Gottrau, et dans toutes les Pharmacies, Drogueries, Epiceries  
**ENVOI GRATUIT d'une BOITE d'ESSAI**  
 DÉPOT GÉNÉRAL POUR LA SUISSE  
 Rue BARBEROT — 15, Rue de la Navigation, 15 — GENEVE

**GRANDE VENTE**  
 DE  
**CHEVAUX FRANÇAIS**  
 Les Fils d'Edouard LOB 10, Avenue de Rome, 10 Fribourg  
 mettront en vente, de gré à gré, dans leurs écuries  
**mardi 10 juin, dès 8 heures du matin**  
 une vingtaine de bonnes juments  
 de 3 à 5 ans, importées directement de France.

**ON DEMANDE**  
 une jeune fille  
 pour s'occuper au ménage et servir au café. Bons gages. S'adresser au Hôtel, gare, Fribourg. 4006

**VENTE d'immeuble**  
 Le samedi 21 juin, à 4 1/2 h. du soir, au Château de Nyon, sa la de la Justice de paix, M. Constant Bertsch, expert en vente aux enchères publiques, l'immeuble qu'il possède à Nyon, rue de Rive, comprenant  
**Magasin, Café-Restaurant**  
 logements, cour pour 10 chevaux, fenil et jardin. Excellente situation au bord de la route Lausanne-Geneve, à proximité du lac. 3997  
 Pour renseignements, s'adresser à M. BERTSCH, notaire, Nyon.

**AGENTS SÉRIEUX**  
 pour branches d'affaires des plus intéressantes, sont demandés. Commissions et appointements fixes, suivant aptitudes.  
 Se présenter ou adresser offres avec références, à la Banque Alf. Goye, à Lausanne, Tourelles St-Laurent. 3994

**ON ACHETERAIT**  
 une moto  
 en bon état.  
 Adresser offres sous P. 10,134 F à Publicitas P. A., Fribourg. 3927

**A VENDRE**  
 voiture automobile 14/18 HP neuve, élégante Torpedo, 6 pl.  
 Fabrication suisse.  
 Livrable tout de suite avec garanties. 3149  
 Offres s. P. 3048 F à Publicitas S. A., Fribourg.

**ON ACHETERAIT**  
 une moto  
 en bon état.  
 Adresser offres sous P. 10,134 F à Publicitas P. A., Fribourg. 3927

**A VENDRE**  
 voiture automobile 14/18 HP neuve, élégante Torpedo, 6 pl.  
 Fabrication suisse.  
 Livrable tout de suite avec garanties. 3149  
 Offres s. P. 3048 F à Publicitas S. A., Fribourg.

**Docteur B. MULLER**  
 = Rue des Alpes, 1 =  
**DE RETOUR**

**MEUBLES**  
 Après inventaire et pour cause de changement de mes entrepôts, à vendre quantité de meubles défranchis, dépareillés ainsi que des meubles usagés  
 à des prix très avantageux  
 Se recommande, P 5594 F 3386  
**Paul LEIBZIG**  
 Avenue de Pérolles, 4-12, et Route Neuve, 4  
**FRIBOURG**

**La mode est au Lamballe**  
 se fait en toile, blanche, noire, grisaille, en chevron, noir et couleur, en box, noir et vernis.

Articles d'été : Richelieu, Mollères Ecossais, Bottines, noir ou couleur, dans tous les genres.  
**DOSSENBACH**  
 Le plus BEAU CHOIX  
 Les PRIX les plus MODÉRÉS

**Weissenbachfrères**  
 Tissus avantageux  
 SERGES pure laine  
 en marine, largeur 95 cm. depuis Fr. 9.75  
 en noir, grande largeur 12.50  
 Fribourg

**AUTOMOBILES „VERMOREL“**  
 La voiture du connaisseur  
**3 fois victorieuse au tour de France**  
 VOITURE DE PREMIERE MARQUE D'UN FINI IRRÉPROCHABLE  
**LIVRABLE TOUT DE SUITE**  
 Châssis d'essai à disposition. Prospectus gratis & franco.  
 Agents exclusifs : **STUCKY, FRÈRES, Gribet I, FRIBOURG.**  
 Stock de Roulements à billes S. R. O.

Le Secrétariat central, à Berne, Gutenbergstrasse, 23, 40  
**L'ASSOCIATION DES SUISSES LÉSÉS OU EXPULSÉS DE L'ÉTRANGER**  
 demande d'urgence des emplois dans des maisons suisses pour des compatriotes lésés ou expulsés injustement des pays belligérants. Nous avons à pincer du personnel technique, commercial et des ouvriers.  
 Prière de nous adresser les offres munies de la mention : franc de port — action de secours.

**BELFAUX! BELFAUX!**  
 Rotonde de l'Hôtel des XIII Cantons  
 Dimanche 8 et 15 juin  
**REPRÉSENTATIONS THÉÂTRALES**  
 DONNÉES PAR LA Société de chant de la paroisse de Belfaux  
 Matinée à 3 heures. — Soirée à 7 1/2 heures.  
**PROGRAMME :**  
 I. Jehan de Heissenau, drame en 4 actes, par l'abbé J. de Mart in-Dococ.  
 II. Un œuf à Pétonnée, vaudeville en deux actes, par Jules de Gouffé.  
**Orchestre „Mignon“ de Fribourg**  
 Chef PHILIPPE  
 Samedi, 7 juin, à 3 heures, représentation spéciale pour les enfants des écoles, à 50 cent.  
 PRIX DES PLACES :  
 Réservées, 3 fr.; numérotées, 2 fr.; parterre ou galerie, 1 fr.  
 On peut réserver les places à l'avance, chez M. Despont, bureau postal. 3960

**On peut à nouveau se procurer**  
 le savon à barbe  
**COLGATE**  
 (Colgate Shaving Sticks)  
 connu et apprécié en Suisse depuis 20 ans  
 Il est vendu au prix antérieur de Fr. 2.— dans son emballage habituel, étui en métal nickelé  
 Supérieur à tout autre savon à barbe par son déficieux parfum et l'agrément de son emploi, il se recommande en outre sur d'autres produits similaires par son état de parfaite fraîcheur.  
 Pour ceux qui ne le connaissent pas encore, voudraient expérimenter ses qualités incomparables, un échantillon sera remis gratuitement sur demande adressée à la maison.  
**F. Uhlmann-Eyraud S. A.**  
 Concessionnaire général pour la Suisse  
 30, Bd de la Cluse - Genève

**Chauffage central**  
 Albert BLANC  
 La Prairie, 55, Pérolles  
 TRANSFORMATIONS RÉPARATIONS  
 Soudure autogène  
 Téléphone 5.77 Téléphone 5.77  
**Travaux d'assainissement**  
 La FABRIQUE DE PRODUITS EN CIMENT & A. Pérolles, FRIBOURG, à l'avantage d'informer les communes et syndicats de drainage qu'elle peut livrer immédiatement des drains en ciment de 12 à 20 cm. de diamètre, à des conditions avantageuses. Prix courant sur demande. 7217-1135  
 Bureau : AVENUE DU MIDI, 10  
 Téléphone 343

**Transports funèbres**  
 à destination de tous pays  
**A. MURITH**  
 Genève-Fribourg  
 Fabrique de cercueils  
 Rue de l'Université  
 Téléphone 3.69  
 Couronnes mortuaires et fleurs  
 Rue de Lausanne, 58, 12. 1. U

**ON DEMANDE**  
 une ouvrière-couturière  
 si possible expérimentée. S'ad. sous P 9590 F à Publicitas S. A., Fribourg.

**bon débiteur**  
 connaissant le tracé et les machines. Flaco stable et d'avenir.  
 Adresser les offres sous P 1753 N à Publicitas S. A., Neuchâtel.

**ON DEMANDE**  
 une bonne cuisinière  
 dans famille française, séjournant quelques mois en Suisse. Occasion de partir à Paris plus tard. 4025  
 S'ad. s. P 3503 F à Publicitas S. A., Fribourg.

**ON DEMANDE**  
 cocher expérimenté  
 célib. Suisse, conduisant parfaitement, poursoigner trois chevaux. Services de maître et travaux agricoles. Envoyer références et places aux adresses ci-dessous : H. A. de Graffenried, La Poya, près Fribourg. 4010

**Une demoiselle**  
 ayant quelques heures de libre, connaissant la dactylographie française et allemande demande occupation.  
 S'adresser sous chiffre P 3826 F à Publicitas S. A., Fribourg.

**Fraises**  
 extra, 5 kg., Fr. 12.— (co. Emb. linge spécial soigné. Koelle Felloy, Muxon.  
 A remettre, pour cause de maladie, un bon petit café  
 situé dans la vallée de la Broye.  
 Adresser offres sous P 2466 L à Publicitas S. A., Lausanne. 3998

**A louer, à Payerne**  
 un beau et grand MAGASIN  
 situé au centre de la ville. Convient pour tout genre de commerce.  
 S'adresser à J. GINGNER, Fabric. de drap, Payerne.  
 Escholzmat, stat. climat. pr. Lucerne. Hôtel-pension du Lion. Beau séjour à la campagne. Gares d'air et de la. Auto-garage. Forêt. Prix modérés. Formas. — Prospectus gratis.

**Belle occasion**  
 A vendre un beau lit complet, une commode, 1 potager à 4 trous, avec bouillotte. 4027  
 S'ad. s. P 3037 F à Publicitas S. A., Fribourg.  
**A LOUER**  
 en 25 juillet prochain, pour beau, deux locaux  
 dont une pièce très spacieuse située au centre de la principale artère de la ville de Fribourg.  
**A REMETTRE**  
 gratuitement  
**une mansarde**  
 contre quelques services de propreté à rendre.  
 S'ad. sous P 3660 F à Publicitas S. A., Fribourg.

†  
 Monsieur et Madame Louis Cosandey-Python et leurs enfants, à Siviriez; M. Irénée Cosandey-Curra et ses enfants, à Prez-vers-Siviriez; Mme et M. Firmin Surchat-Cosandey et leurs enfants, à Blessens; Mme et M. Alphonse Suard-Cosandey et leurs enfants, à Prognens; Mme veuve Marie Cosandey-Caille et ses enfants, à Siviriez; M. Louis Pidoud-Cosandey, à Hauteville; M. et Mme Léon Cosandey-Oberon et leur enfant, à Siviriez; Révérende Sœur Marie-Thérèse, à l'Institut Sainte-Croix, à Bude; Révérende Sœur Albertine, au pensionnat Sainte-Ursule, à Fribourg; les familles Suard, à Prognens; Berger, à Prez-vers-Noréaz; Simon, à Siviriez, et Levat, à Hauterive, ont la profonde douleur de faire part du deuil cruel qui vient de les frapper en la personne de  
**Monsieur Jean COSANDEY**  
 leur très cher père, beau-père, grand-père, arrière-grand-père et oncle, décédé pieusement, à l'âge de 79 ans, muni de tous les secours de la religion.  
 L'ensevelissement aura lieu à Siviriez, lundi, 9 juin, à 9 1/2 heures.

†  
 Madame Mathilde Beriswyl-Schafer et ses enfants : Maria, Lucie, Louis et les familles alliées, à Fribourg, Genève, Lausanne, Bienne, ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de  
**Monsieur Joseph BAERISWYL**  
 contre-maître à l'Usine à gaz  
 leur cher époux et père, décédé à l'âge de 54 ans, muni des secours de la religion.  
 L'enterrement aura lieu samedi, 7 juin, à 8 1/2 h., à l'église de Saint-Jean.  
 Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

†  
 L'Administration, la Direction et le personnel de l'Usine à gaz, à Fribourg ont la profonde douleur de faire part de la mort de  
**Monsieur Joseph BAERISWYL**  
 contre-maître  
 décédé le 5 juin, à l'âge de 54 ans, après une longue et pénible maladie, muni des secours de la religion.  
 L'office d'enterrement aura lieu samedi, 7 juin, à 8 1/2 h., à l'église du rectorat de Saint-Jean.

†  
 L'Association des Fonctionnaires communaux de la ville de Fribourg a le regret de faire part du décès de  
**Monsieur Joseph BAERISWYL**  
 contre-maître à l'Usine à gaz  
 leur dévoué membre  
 L'enterrement, auquel les membres sont priés d'assister, aura lieu demain matin, samedi, à 8 h. 1/2.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
 DES  
**Conférences de St-Vincent-de-Paul**  
 DU CANTON DE FRIBOURG  
 Lundi 9 juin 1919  
 A 9 h. du matin : Office dans l'église de Notre-Dame, à Fribourg.  
 A 10 h., après l'office : Assemblée générale dans la salle du Cercle catholique.  
 A 12 h. : Dîner facultatif en commun.  
 Les membres actifs et honoraires des Conférences de St-Vincent de Paul, Messieurs les Professeurs de l'Université, Messieurs les Ecclésiastiques sont invités à cet office et à cette séance.  
 Le Conseil central des Conférences.

**CROQUETS**  
 Raquettes, balles-tennis, ainsi que tous les jouets d'été à prix avantageux.  
**V<sup>o</sup> MAYER-BRENDER**  
 Rue de Lausanne, 78  
 ET  
**Bazar Fribourgeois**  
 Rue du Tilleul, 155

**AVIS**  
 Le soussigné avise le public de Courtepin et des environs, qu'il maintient son débit comme par le passé dans la maison de M. V. Bongard.  
 Viande de bœuf 1<sup>re</sup> qualité, ainsi que du bon lard fumé à 7 fr. le kg.  
 4014  
 Se recommander, Ed. Broder, boucher.

**FRIBOURG -- LAC NOIR**  
 A l'occasion des fêtes de la Pentecôte, les courses suivantes auront lieu les 7, 8 et 9 juin :  
 Fribourg, dép. 4 h. 00 Lac Noir, dép. 5 h. 46  
 Chevrières 4 h. 33 Planfayon 6 h. 20  
 Planfayon 5 h. 06 Tavel 6 h. 58  
 Lac Noir arr. 5 h. 41 Fribourg arr. 7 h. 17  
 Service des Autobus C. E. G.

**AVIS**  
 Le soussigné avise le public de Courtepin et des environs, qu'il maintient son débit comme par le passé dans la maison de M. V. Bongard.  
 Viande de bœuf 1<sup>re</sup> qualité, ainsi que du bon lard fumé à 7 fr. le kg.  
 4014  
 Se recommander, Ed. Broder, boucher.

**FRIBOURG -- LAC NOIR**  
 A l'occasion des fêtes de la Pentecôte, les courses suivantes auront lieu les 7, 8 et 9 juin :  
 Fribourg, dép. 4 h. 00 Lac Noir, dép. 5 h. 46  
 Chevrières 4 h. 33 Planfayon 6 h. 20  
 Planfayon 5 h. 06 Tavel 6 h. 58  
 Lac Noir arr. 5 h. 41 Fribourg arr. 7 h. 17  
 Service des Autobus C. E. G.